

COMMUNE DU MUY

AM/ST/2025 n° 142

PROROGATION D'ARRETE

Prorogation de l'arrêté n° 2025-118

Autorisation de circulation

Par l'entreprise SOL STRUCTURE T.S / ACCESSOL

40 All des Lilas, Lotissement Saint Cassien

Du vendredi 13 juin au lundi 30 juin 2025

LE MAIRE DU MUY,

VU l'arrêté n° 2025-118 en date du 16 mai 2025 ;

Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n° 2025-118 du 16 mai 2025 est prorogé **jusqu'au 30 juin 2025.**

ARTICLE 2 : Toutes dispositions de l'arrêté n° 2025-118 demeurant inchangées et valables.

ARTICLE 3 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy
- Responsable des Services Techniques

LE MUY, le 13 juin 2025

Pour Le Maire empêché,

**L'adjoint délégué aux Services Techniques,
Monsieur Alain CARRARA.**



Mis en ligne sur le site internet :
www.ville-lemuy.fr

Le : 25 JUIN 2025